

Votants : 76  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 14 septembre 2018  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 25 septembre 2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 24 septembre 2018

### TOURISME – EVOLUTION DES MISSIONS ET DES STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2018

#### **Titulaires présents :**

Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jérôme BALOGÉ à Claude ROULLEAU, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Christelle CHASSAGNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Marie-Chantal GARENNE à Christine HYPEAU, Alain GRIPPON à Yvonne VACKER, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Alain BAUDIN, Guillaume JUIN à Dominique SIX, Rabah LAICHOURL à Michel HALGAN, Jacques MORISSET à Alain LECOINTE, René PACAULT à Michel PANIER, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Christian BREMAUD, Marc THEBAULT à Lucien-Jean LAHOUSSE

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST

#### **Titulaires absents :**

Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Jean-Claude FRADIN, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents excusés :**

Jérôme BALOGÉ, Jacques BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURL, Dany MICHAUD, Jacques MORISSET, René PACAULT, Sylvette RIMBAUD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Marc THEBAULT

**Président de séance :** Claude ROULLEAU

**Secrétaire de séance :** Lucien-Jean LAHOUSSE

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 24 SEPTEMBRE 2018**

#### **TOURISME – EVOLUTION DES MISSIONS ET DES STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2018**

Monsieur **Michel SIMON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu :

La délibération du Conseil d'Agglomération de la CAN du 21 septembre 2009, relative à l'instauration de la taxe de séjour communautaire,

- La délibération du Conseil d'Agglomération du 19 octobre 2009, relative à la création d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) – Office de tourisme communautaire,
- La délibération du Conseil d'Agglomération du 19 mai 2014, concernant la désignation des membres du Comité de Direction de l'EPIC - Office de tourisme communautaire,
- La délibération du Conseil d'Agglomération du 14 mars 2016 puis celle du 27 juin 2016, apportant modification à la désignation des membres du Comité de Direction de l'EPIC - Office de tourisme communautaire.

Considérant que la Communauté d'Agglomération, dans le cadre de l'exercice de sa compétence tourisme, perçoit auprès des hébergeurs touristiques depuis le 1er janvier 2010 la taxe de séjour, intégralement reversée à l'Office de tourisme communautaire. Elle doit assurer une gestion administrative rigoureuse afin d'optimiser l'application et la perception de cette taxe.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a recherché les moyens propres à accomplir cette mission et a sollicité l'Office de tourisme communautaire qui dispose de personnel formé à cette gestion.

Il est proposé de déléguer à l'Office de tourisme communautaire la gestion et le suivi administratif et comptable du recouvrement de la taxe de séjour à compter du 1er octobre 2018.

A ce titre, il convient de délibérer sur une évolution des missions confiées à l'Office de tourisme communautaire, ainsi que sur ses statuts ci-après annexés.

A compter du 1er octobre 2018, l'EPIC - Office de tourisme communautaire est donc doté des missions suivantes :

#### **Promotion du territoire de la CAN**

- Promotion touristique de l'ensemble du territoire en cohérence avec la politique touristique départementale et régionale,
- Promotion touristique avec des partenariats.

### Information

- Réalisation d'éditions touristiques adaptées au territoire de la CAN et aux destinations touristiques Niort/Marais Poitevin/Vallée de la Sèvre Niortaise.

### Accueil

- Accueil et informations touristiques sur le territoire : organisation, rationalisation, qualité, politique communautaire,
- Identification, mise en place et tenue par ses propres moyens de points d'accueil pertinents sur l'ensemble du territoire.

### Commercialisation selon les conditions prévues par la Loi de 22 juillet 2009

- Commercialisation des prestations de services touristiques en valorisant notamment les produits du territoire.

### Accompagnement des acteurs touristiques

- Animation et aide à la mise en réseau des prestataires professionnels,
- Aide à la qualification de l'offre touristique.

### Mise en place de statistiques touristiques

- Suivi de la fréquentation touristique,
- Analyse et suivi des clientèles, des comportements et des attentes touristiques.

### Gestion et suivi administratif et comptable du recouvrement de la taxe de séjour

- Actualisation de la base de données des hébergeurs par un échange régulier avec la CAN, les communes, les réseaux d'hébergements,
- Envoi des feuilles de déclarations aux hébergeurs utilisant le mode de déclaration papier,
- Suivi des déclarations et des encaissements, sur le logiciel de gestion de cette taxe,
- Suivi comptable de la régie de recettes Taxe de séjour,
- Mise en œuvre des rappels (téléphoniques/courriels) et des relances (courriers) en cas de retard, en lien avec les services de la CAN,
- Production d'une synthèse annuelle du recouvrement de la taxe de séjour et transmission d'un état de la collecte à chaque fois que nécessaire à l'attention de la CAN.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'évolution des missions confiées à l'Office de tourisme communautaire à compter du 1er Octobre 2018,
- Adopter le projet de nouveaux statuts de l'Office de tourisme communautaire tel qu'il est joint à la présente délibération,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 76  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Jérôme BALOGE**

#### **Président**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180924-C50-09-2018-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2018  
Date de réception préfecture : 26/09/2018